



Syndicat National Unifié des Douanes

C.F.D.T. DOUANES Paris

Paris le 28 avril 2010.

Monsieur le Directeur Des Douanes à PARIS
16 rue yves toudic
75010 PARIS

Je prends acte ce jour, de la réponse que vous m'avez adressée par courrier au sujet des locaux de la porte de Versailles. Je vous en remercie et j'associe le Directeur inter-régional et sa célérité sur ce dossier à ces remerciements..

Je ne souhaite pas rentrer dans le début de polémique stérile sur le « qui à fait quoi » que vous évoquez dans votre courrier , tout cela ne concernant que peu la demande initiale de la CFDT paris, somme toute assez simple : donner aux agents les moyens d'exercer leurs missions.

Je dois noter quand même, étant par conviction très attaché aux rapports courtois et à une certaine éthique dans les relations tant syndicale que hiérarchique, que je suis surpris par le ton et la teneur de la réponse qui est faite ce jour à la CFDT paris.

En effet la mise en cause de ma personne et de l'ensemble de mes collègues militants CFDT paris, au regard du fait que vous ne « connaissiez pas » tant l'existence que l'utilité des locaux de la porte de Versailles est surprenante et somme toute injustifiée.

Car il suffit, soit de consulter les résultats et actes contentieux des années passées, pour y trouver trace tant des lieux de rédaction des dits actes, que de constater l'ampleur des efforts accomplis par le service sur le parc des expositions avec l'appui de ces locaux ; soit alors, de compiler les notes et interventions des services du POC (par exemple en 2008 et 2009), du PAE (2009) ainsi que celles des divers services de la DR auprès du BCI, pour des questions réglementaires, fiscales ou contentieuses au sujet des salons passés (bijhorca 2009 et les exposants brésiliens en sont le dernier exemple, salon de l'agriculture, foire de paris ...).

De plus ces locaux étant à disposition du service des contributions indirectes et de paris république (pour le dédouanement), aucun problème ne se posait à l'époque . Vous permettrez de noter que les agents de Paris exposition qui étaient dans ce service et la plupart de ceux qui constituent le BCI ont déjà vus « passer » sept directeurs sur la période, auraient ils dus à chaque fois signaler l'existence expresse de ces locaux ? Ne confond-t-on pas agents utilisateurs(dans le cadre de leurs missions) et gestionnaire (immobiliers) ici ?

La CFDT est une force de proposition et de réflexion, dans l'intérêt des agents qui lui font mandat, elle souhaite le maintien d'un dialogue social actif, réel qui est indispensable certes mais se doit de rester en tout temps dans le respect des hommes et des engagements de chacun.

Le secrétaire de section CFDT Paris,
Christophe ABADIE.